



Filière
technique

Rapport du président du jury Concours de technicien territorial Session 2012

Spécialités : Bâtiments, génie civil ; Réseaux, voirie et infrastructures ;
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration ; Aménagement urbain et
développement durable ; Déplacements, transports ; Espaces verts et naturels ;
Ingénierie, informatique et systèmes d'information ; Services et intervention
techniques ; Métiers du spectacle

Le concours de technicien territorial 2012 a été organisé par le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine pour les collectivités et établissements publics des Côtes d'Armor, du Finistère, d'Ille et Vilaine et du Morbihan et.

Le concours de technicien est issu du Nouvel Espace Statutaire, réformant les cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie B (décret n°2010-329 du 22 mars 2010).

Ainsi, le cadre d'emplois des techniciens territoriaux a été réformé. Il prévoit deux grades accessibles par concours :

- technicien (1^{er} grade, accessible avec le Bac),
- technicien principal de 2^{ème} classe (2^{ème} grade, accessible avec un Bac+2).

Il s'agit ici de la première organisation de ce concours de technicien.

I. CONCOURS DE TECHNICIEN TERRITORIAL

A. Calendrier

Périodes d'inscription	3 novembre au 8 décembre 2011
Période de retrait des dossiers	3 novembre au 30 novembre 2011
Date limite de retour des dossiers	8 décembre 2011
Épreuve d'admissibilité	11 avril 2012
Épreuve d'admission	11, 12, 16 et 17 octobre 2012
Publication des résultats	26 octobre 2012

B. Inscriptions

Sur 1 626 candidats ayant retourné leur dossier d'inscription, 7 dossiers ont été refusés car envoyés hors délais.

40 candidats n'ont pas été admis à concourir (motifs principaux : ancienneté non requise, candidats ne justifiant pas du diplôme requis, notification défavorable de la Commission d'équivalence).

Finalement, 1 586 candidats ont été admis à concourir (dont 64 candidats externes admis à concourir sous réserve de fournir une décision favorable de la commission placée auprès du CNFPT - les 1 522 autres dossiers étant complets).

A noter qu'aucun candidat ne s'est inscrit au 3ème concours dans la spécialité « déplacements transports ».

C. Postes ouverts

Le nombre total de postes ouverts s'élève à 144, répartis de la manière suivante, selon les différentes spécialités :

SPECIALITES	NOMBRE DE POSTES
Aménagement urbain et développement durable	10 (4 ext, 5 int et 1 3ème voie)
Bâtiment, génie civil	36 (17 ext, 18 int et 1 3ème voie)
Déplacements, transports	4 (1 ext, 2 int et 1 3ème voie)
Espaces verts et naturels	14 (6 ext, 7 int et 1 3ème voie)
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	14 (7 ext, 6 int et 1 3ème voie)
Métiers du spectacle	8 (3 ext, 4 int et 1 3ème voie)
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	20 (9 ext, 10 int et 1 3ème voie)
Réseaux, voirie et infrastructures	30 (14 ext, 15 int et 1 3ème voie)
Services et intervention techniques	8 (3 ext, 4 int et 1 3ème voie)

D. Répartition des admis à concourir

Les 1 586 candidats admis à concourir étaient répartis comme suit selon les spécialités :

SPECIALITES	NOMBRE D'ADMIS A CONCOURIR	POURCENTAGE
Aménagement urbain et développement durable	99	6,2%
Bâtiment, génie civil	237	14,9%
Déplacements, transports	19	1,2%
Espaces verts et naturels	299	18,9%
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	180	11,3%
Métiers du spectacle	50	3,2%
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	350	22,1%
Réseaux, voirie et infrastructures	218	13,7%
Services et intervention techniques	134	8,4%
TOTAL	1586	100%

E. Sélection

Nombre de candidats admis à concourir pour un poste, selon la spécialité et la voie de concours choisies :

	Externe	Interne	3 ^{ème} concours
Aménagement urbain	16	6	2
Bâtiment, génie civil	7	7	2
Déplacements, transports	8	6	-
Espaces verts et naturels	29	17	3
Ingénierie, informatique	16	10	6
Métiers du spectacle	5	8	3
Prévention et gestion des risques	21	16	4
Réseaux, voirie	6	8	7
Services et intervention techniques	16	20	6

La sélection est très forte en externe pour la spécialité « espaces verts et naturels » (1 poste pour 29 admis à concourir), et très faible au 3^{ème} concours pour la spécialité « aménagement urbain et développement durable » (1 poste pour 2 admis à concourir).

II. CANDIDATS

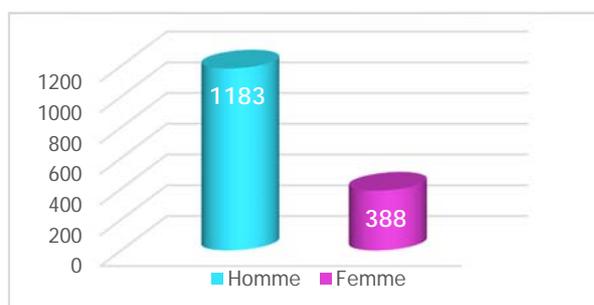
A. Origine géographique

DEPARTEMENT D'ORIGINE	NOMBRE D'ADMIS A CONCOURIR	
	Effectifs	TOTAL
Côtes d'Armor	310	1 451 soit 91,49% des convoqués
Finistère	382	
Ille et Vilaine	489	
Morbihan	270	
Autres départements	135	135 soit 8,51% des convoqués

Les candidats convoqués sont domiciliés dans 39 départements différents.

B. Répartition hommes-femmes

Répartition des admis à concourir par sexe

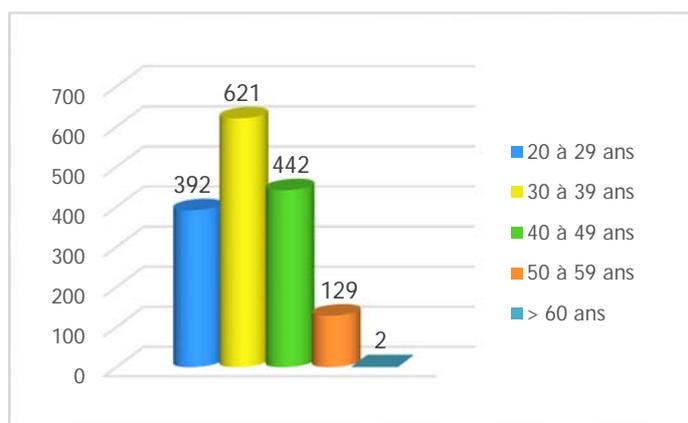


Toutes voies de concours confondues, les hommes représentent la grande majorité des admis à concourir (75%).

36,5% des femmes admises à concourir se sont inscrites dans la spécialité « prévention et gestion des risques ».

C. Tranches d'âge

Age des admis à concourir



L'âge moyen des admis à concourir est de 37 ans.

On observe que les candidats âgés de 30 à 39 ans sont les plus représentés parmi les admis à concourir.

III. EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE

A. Déroulement

Les épreuves écrites se sont déroulées le 11 avril 2012 au parc des expositions de Vitré, au parc de l'Aumallerie à la Selle en Luitré et au Centre de Gestion d'Ille et Vilaine à Thorigné Fouillard.

Parmi les 1 586 candidats admis à concourir, 50 candidats ont informé le service concours de leur volonté de ne plus participer au concours. Ainsi, 1 536 candidats ont été effectivement convoqués.

SPECIALITES	Convoqués	Présents
Aménagement urbain	87	50
Bâtiment, génie civil	232	183
Déplacements, transports	18	14
Espaces verts et naturels	289	234
Ingénierie, informatique	178	118
Métiers du spectacle	48	36
Prévention et gestion des risques	342	255
Réseaux, voirie	212	159
Services et intervention techniques	130	94
TOTAL	1 536	1 143

Le taux général d'absentéisme s'élève donc à 25,58 %.

B. Nature des épreuves et analyse des résultats

Rappel de quelques principes de notation :

Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20. L'épreuve écrite est anonyme et fait l'objet d'une double correction.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat.

1. Concours externe

L'unique épreuve d'admissibilité consiste en des *réponses à des questions techniques à partir d'un dossier portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt (durée 3 heures, coefficient 1)*.

CONCOURS EXTERNE - Résultats de l'épreuve écrite

SPECIALITES	Nombre de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes éliminatoires
Aménagement urbain	25	10,72/20	15/20	4,5/20	2
Bâtiment, génie civil	91	7,30/20	15,75/20	1,75/20	15
Déplacements, transports	4	11,19/20	13/20	9,25/20	-
Espaces verts et naturels	130	8,55/20	14/20	1,5/20	10
Ingénierie, informatique	72	9,69/20	16,5/20	3,25/20	3
Métiers du spectacle	10	7,65/20	11,5/20	3/20	2
Prévention et gestion R.	120	11,41/20	16,5/20	3/20	1
Réseaux, voirie	57	8,86/20	15,5/20	3/20	3
Services et intervention T.	27	7,11/20	13,5/20	0/20	8

8,20% de notes éliminatoires pour l'épreuve écrite (notes inférieures à 05/20).

2. Concours interne

L'unique épreuve d'admissibilité consiste en *l'élaboration d'un rapport technique rédigé à l'aide d'éléments contenus dans un dossier portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt (durée 3 heures, coefficient 1)*.

CONCOURS INTERNE - Résultats de l'épreuve écrite

SPECIALITES	Nombre de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes éliminatoires
Aménagement urbain	23	9,45/20	15/20	0/20	3
Bâtiment, génie civil	90	7,35/20	15/20	0/20	16
Déplacements, transports	10	7,05/20	12,5/20	3,5/20	2
Espaces verts et naturels	101	8,48/20	14/20	3,75/20	11
Ingénierie, informatique	43	8,02/20	13,5/20	0/20	5
Métiers du spectacle	23	10,26/20	16,5/20	6/20	0
Prévention et gestion R.	132	9,02/20	17,5/20	0/20	15
Réseaux, voirie	99	8,63/20	16,5/20	0,5/20	7
Services et intervention T.	63	7,98/20	14/20	2/20	13

12,32% de notes éliminatoires pour l'épreuve écrite (notes inférieures à 05/20).

3. Troisième concours

L'unique épreuve d'admissibilité consiste en *l'élaboration d'un rapport technique rédigé à l'aide d'éléments contenus dans un dossier portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt (durée 3 heures, coefficient 1)*.

3^{ème} CONCOURS - Résultats de l'épreuve écrite

SPECIALITES	Nombre de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes éliminatoires
Aménagement urbain	2	6,13/20	6,75/20	5,5/20	0
Bâtiment, génie civil	2	7,88/20	10,25/20	5,5/20	0
Déplacements, transports	0	-	-	-	-
Espaces verts et naturels	3	8,33/20	11/20	5/20	0
Ingénierie, informatique	3	11,83/20	14,5/20	10/20	0
Métiers du spectacle	3	12,5/20	15/20	10/20	0
Prévention et gestion R.	3	12/20	13/20	11/20	0
Réseaux, voirie	3	11,67/20	16/20	8,5/20	0
Services et intervention T.	4	9,13/20	11,5/20	6/20	0

Aucune note éliminatoire pour l'épreuve écrite (note inférieure à 05/20).

Observations générales des correcteurs (toutes voies de concours confondues) :

Les correcteurs soulignent les difficultés rencontrées par les candidats dans la compréhension des sujets et la rédaction des devoirs. Ils relèvent des lacunes quant à la synthèse, à l'orthographe, à la ponctuation. Ils déplorent que certains candidats n'aient pas du tout préparé ce concours.

A part quelques exceptions, le niveau des candidats est « moyen », faible (réponses à des questions en « espaces verts »), voire très faible (réponses à des questions en « services et interventions techniques »).

C. Signes distinctifs

Avant de fixer les seuils d'admissibilité, le jury prend connaissance des ruptures potentielles d'anonymat et des consignes n'ayant pas été respectées par certains candidats.

4 copies sont ainsi soumises au jury afin de se prononcer sur d'éventuels signes distinctifs : seule 1 copie comportant un nom et une fonction dans l'en tête de la note, s'est vue attribuée la note de 0 sur 20 qui se substitue alors à la note attribuée par les correcteurs.

A cette occasion, le jury souhaite attirer l'attention des candidats sur la nécessité de respecter scrupuleusement les consignes du règlement général des concours, consultable en ligne sur le site du CDG35, rappelées tant oralement au début de chaque épreuve que par écrit sur les consignes distribuées le jour des épreuves et sur les sujets eux-mêmes.

D. Candidats admissibles

Après avoir examiné les résultats des épreuves d'admissibilité, le jury fixe les seuils d'admissibilité comme suit :

SPECIALITES	EXTERNE		INTERNE		3 ^{ème} CONCOURS	
	Seuils	Nb admis-sibles	Seuils	Nb admis-sibles	Seuils	Nb admis-sibles
Aménagement urbain	11,5/20	13	11/20	10	9/20	0
Bâtiment, génie civil	8,75/20	25	8,75/20	27	9/20	1
Déplacements, transports	9,25/20	4	10/20	3	-	-
Espaces verts et naturels	11,5/20	17	11,75/20	18	9/20	2
Ingénierie, informatique	12/20	16	9,5/20	12	9/20	3
Métiers du spectacle	9/20	6	11/20	10	9/20	3
Prévention et gestion R.	14,25/20	18	12,75/20	18	9/20	3
Réseaux, voirie	9/20	26	10,5/20	29	9/20	2
Services et intervention T.	9,5/20	8	11/20	11	9/20	2
TOTAL	-	133	-	138	-	16

Soit 287 candidats admissibles

IV. EPREUVES ORALES D'ADMISSION

A. Déroulement

Les épreuves orales d'admission se sont déroulées les 11, 12, 16 et 17 octobre 2012 dans les locaux du Centre de gestion d'Ille et Vilaine à Thorigné Fouillard.

287 candidats ont été convoqués à cette épreuve et 278 d'entre eux étaient présents. Soit un taux d'absentéisme de 3,13%.

Les candidats externe ont présenté l'épreuve obligatoire suivante :

- Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie par le candidat.
(durée : 20mn, dont 5mn au plus d'exposé – coefficient 1)

Les candidats interne ont présenté l'épreuve obligatoire suivante :

- Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie par le candidat.
(durée : 20mn, dont 5mn au plus d'exposé – coefficient 1)

Les candidats du 3^{ème} concours ont présenté l'épreuve obligatoire suivante :

- Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience permettant au jury d'apprécier ses motivations, son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois ainsi que sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel.
(durée : 20mn, dont 5mn au plus d'exposé – coefficient 1)

B. Résultats des épreuves orales

1. Observations générales du jury

Les membres du jury souhaitent apporter les conseils suivants aux futurs candidats du concours de technicien :

- ne pas se présenter à une épreuve orale sans un minimum de préparation (effectuée auprès d'un organisme de formation ou personnellement par le candidat). L'exposé du candidat fait partie réglementairement du libellé de l'épreuve. Le candidat doit s'être préparé à cet exposé, tant sur le contenu que sur la forme (5 minutes au plus).
- s'agissant d'un grade de catégorie B+, les candidats doivent faire preuve d'initiative, se positionner en tant que collaborateur. Il s'agit pour les membres du jury d'évaluer les capacités du candidat à s'être un futur technicien territorial. Les candidats doivent donc se « projeter » sur un poste de technicien.
- savoir reconnaître qu'on ne sait pas répondre à une question mais qu'on peut trouver l'information quelque part.
- avoir un comportement adapté devant les examinateurs : les candidats doivent faire attention à leur façon de se présenter devant les examinateurs (attitude vestimentaire et comportementale).
- les membres du jury déplorent le manque de curiosité et de connaissances générales des candidats de l'environnement territorial.

2. Notation

CONCOURS EXTERNE - Résultats de l'épreuve d'entretien

SPECIALITES	Nombre de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse
Aménagement urbain	12	12,17/20	17/20	7/20
Bâtiment, génie civil	23	12,26/20	17/20	7/20
Déplacements, transports	4	13,25/20	16/20	10/20
Espaces verts et naturels	16	10,59/20	18/20	6/20
Ingénierie, informatique	15	10,43/20	16/20	4/20
Métiers du spectacle	6	12,92/20	15,5/20	10/20
Prévention et gestion R.	18	12,56/20	16/20	7/20
Réseaux, voirie	26	13,35/20	18/20	6/20
Services et intervention T.	8	13,13/20	18/20	7/20

CONCOURS INTERNE - Résultats de l'épreuve d'entretien

SPECIALITES	Nombre de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse
Aménagement urbain	9	10,78/20	15/20	8/20
Bâtiment, génie civil	26	11,94/20	16/20	7/20
Déplacements, transports	3	12,33/20	15/20	10/20
Espaces verts et naturels	18	9,58/20	14,5/20	5/20
Ingénierie, informatique	11	11,36/20	13,5/20	9/20
Métiers du spectacle	10	12,5/20	16,5/20	6/20
Prévention et gestion R.	18	13,39/20	17/20	7,5/20
Réseaux, voirie	28	11,18/20	18/20	3/20
Services et intervention T.	11	11,86/20	18/20	7/20

3^{ème} CONCOURS - Résultats de l'épreuve d'entretien

SPECIALITES	Nombre de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse
Aménagement urbain	0	-	-	-
Bâtiment, génie civil	1	12/20	12/20	
Déplacements, transports	-	-	-	-
Espaces verts et naturels	2	14,75/20	16,5/20	13/20
Ingénierie, informatique	3	7,67/20	10/20	6/20
Métiers du spectacle	3	13,83/20	17/20	11/20
Prévention et gestion R.	3	11,5/20	14,5/20	8/20
Réseaux, voirie	2	15,5/20	17/20	14/20
Services et intervention T.	2	15,5/20	16,5/20	14,5/20

C. Candidats admis

Le jury après avoir procédé à la notation des épreuves d'admission, à l'examen de l'ensemble des notes obtenues par les candidats, a décidé, de retenir les seuils d'admission suivants :

SPECIALITES	EXTERNE		INTERNE		3 ^{ème} CONCOURS	
	Seuils	Nb admis-sibles	Seuils	Nb admis-sibles	Seuils	Nb admis-sibles
Aménagement urbain	13,5/20	5	11,5/20	5	-	-
Bâtiment, génie civil	10,63/20	17	10,5/20	18	11,13/20	1
Déplacements, transports	13,13/20	2	11,75/20	2	-	-
Espaces verts et naturels	11,75/20	6	12,13/20	7	12,75/20	1
Ingénierie, informatique	12,5/20	7	11,75/20	6	12,25/20	1
Métiers du spectacle	12,25/20	3	14,5/20	4	14,75/20	1
Prévention et gestion R.	14/20	9	13,5/20	10	12,75/20	1
Réseaux, voirie	12,63/20	14	12/20	15	15/20	1
Services et intervention T.	13,25/20	3	12,75/20	4	14/20	1
TOTAL	-	66	-	71	-	7

Le jury a décidé de transférer du 3^{ème} concours :

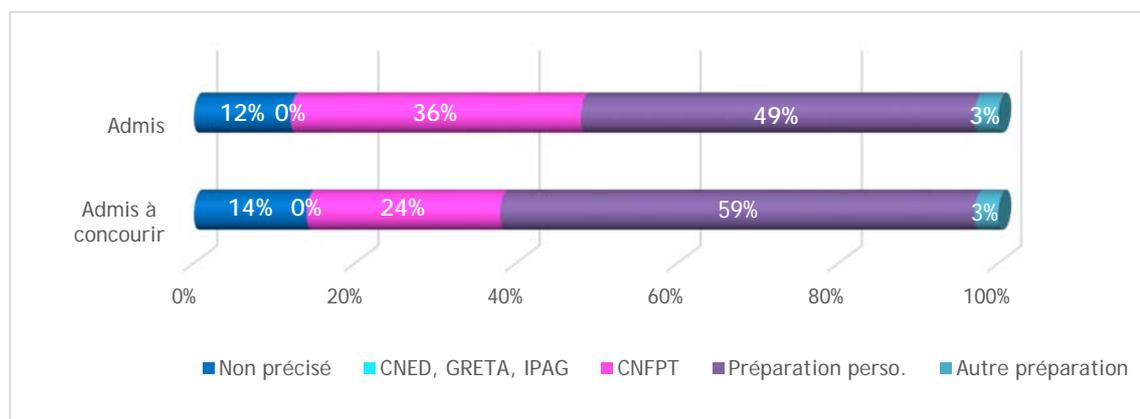
- 1 poste en externe dans la spécialité « aménagement urbain et développement durable »
- 1 poste en externe dans la spécialité « déplacements, transports »

Soit 144 candidats admis.

D. Préparation aux épreuves

En ce qui concerne la préparation au concours, les 144 candidats admis ont déclaré :

- avoir effectué une préparation personnelle aux épreuves : 49 %,
- avoir subi une préparation aux épreuves via le CNFPT : 36 %.



On remarque que les candidats ayant eu une préparation aux épreuves via le CNFPT ont un taux de réussite plus important.

Les 144 candidats admis au concours de technicien 2012, ont déclaré détenir un diplôme pour :

- 10,34% de niveau 1 (Bac+5)
- 26,90% de niveau 2 (Bac +3 à Bac +4)
- 33,79% de niveau 3 (Bac +2)
- 20,69% de niveau 4 (Bac)
- 8,28% de niveau 5 (BEP-CAP)

Fait à Thorigné Fouillard, le 1^{er} décembre 2012

Le Président du jury,



Serge BOTREL
Ingénieur en chef, Mairie de Saint-Brieuc

CONCOURS DE TECHNICIEN : LES CHIFFRES DE LA SESSION 2012

	Postes				Candidats admis à concourir				Candidats présents aux épreuves écrites				Seuils d'admissibilité sur 20			Admissibles				Seuils d'admission sur 20			Admis			
	Ext	Int	3ème	TOTAL	Ext	Int	3ème	TOTAL	Ext	Int	3ème	TOTAL	Ext	Int	3ème	Ext	Int	3ème	TOTAL	Ext	Int	3ème	Ext	Int	3ème	TOTAL
Aménagement urbain et développement durable	4	5	1	10	65	32	2	99	25	23	2	50	11,5	11	9	13	10	0	23	13,5	11,5	-	5	5	-	10
Bâtiment, génie civil	17	18	1	36	112	123	2	237	91	90	2	183	8,75	8,75	9	25	27	1	53	10,63	10,5	11,13	17	18	1	36
Déplacements, transports	1	2	1	4	8	11	0	19	4	10	-	14	9,25	10	-	4	3	-	7	13,13	11,75	-	2	2	-	4
Espaces verts et naturels	6	7	1	14	174	122	3	299	130	101	3	234	11,5	11,75	9	17	18	2	37	11,75	12,13	12,75	6	7	1	14
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	7	6	1	14	113	61	6	180	72	43	3	118	12	9,5	9	16	12	3	31	12,5	11,75	12,25	7	6	1	14
Métiers du spectacle	3	4	1	8	14	33	3	50	10	23	3	36	9	11	9	6	10	3	19	12,25	14,5	14,75	3	4	1	8
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	9	10	1	20	185	161	4	350	120	132	3	255	14,25	12,75	9	18	18	3	39	14	13,5	12,75	9	10	1	20
Réseaux, voirie et infrastructures	14	15	1	30	90	121	7	218	57	99	3	159	9	10,5	9	26	29	2	57	12,63	12	15	14	15	1	30
Services et intervention techniques	3	4	1	8	49	79	6	134	27	63	4	94	9,5	11	9	8	11	2	21	13,25	12,75	14	3	4	1	8
TOTAL	64	71	9	144	810	743	33	1586	536	584	23	1143	-	-	-	133	138	16	287	-	-	-	66	71	7	144